

Informations de base	
2018/2630(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation aux Maldives Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Maldives	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
15/03/2018	Décision du Parlement	T8-0079/2018	Résumé
15/03/2018	Résultat du vote au parlement		
15/03/2018	Débat en plénière		
15/03/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2630(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0168/2018	14/03/2018	
Proposition de résolution		B8-0169/2018	14/03/2018	
Proposition de résolution		B8-0171/2018	14/03/2018	
Proposition de résolution		B8-0172/2018	14/03/2018	
Proposition de résolution		B8-0174/2018	14/03/2018	
Proposition de résolution		B8-0175/2018	14/03/2018	
Proposition de résolution		B8-0176/2018	14/03/2018	

Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0079/2018	15/03/2018	Résumé

Résolution sur la situation aux Maldives

2018/2630(RSP) - 15/03/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation aux Maldives.

Le texte adopté en plénière avait été déposé par les groupes PPE, S&D, ALDE, ECR, GUE/NGL, Verts/ALE et ELDD.

Le Parlement a exprimé sa vive préoccupation face à la situation aux Maldives en matière politique et en matière de droits de l'homme qui, déjà grave, se détériore, sous la férule de plus en plus autoritaire de le Président Yameen et de son gouvernement.

Le gouvernement des Maldives est enjoint à :

- **lever immédiatement l'état d'urgence**, à respecter les droits fondamentaux de tous, notamment le droit à la liberté d'expression et de réunion, ainsi que l'état de droit ;
- garantir la sécurité de tous les militants de la société civile, défenseurs des droits de l'homme et professionnels des médias dans leur pays ;
- abandonner toutes les charges à l'encontre de toutes les personnes détenues pour des motifs politiques et de les libérer immédiatement et sans conditions ;
- respecter la décision de la Cour suprême des Maldives d'annuler les procédures pénales ouvertes contre des personnalités politiques de premier plan et de rétablir dans leurs fonctions douze députés au Parlement ;
- respecter le **moratoire sur la peine de mort** qui est en vigueur depuis plus de soixante ans ;
- lever toutes les inculpations pouvant entraîner la peine capitale à l'encontre de mineurs et à interdire l'exécution de délinquants mineurs ;
- mener une **réforme en profondeur du système judiciaire**, instituer l'impartialité de la commission des services judiciaires, rétablir l'indépendance du procureur général et respecter la bonne marche de la justice et le droit à un procès équitable, impartial et indépendant ;
- prendre des mesures immédiates pour garantir que les élections de 2018 seront transparentes et crédibles, qu'un choix réel sera offert aux électeurs et que les partis pourront mener campagne librement.

En dernier lieu, le Parlement a invité l'Union à faire usage de tous les instruments dont elle dispose pour encourager au respect des droits de l'homme et des principes démocratiques aux Maldives, y compris, le cas échéant, **la suspension de son aide financière au pays** dans l'attente du rétablissement de l'état de droit et du respect des principes démocratiques.

Le Conseil est également appelé à prendre des mesures et des sanctions ciblées à l'encontre de ceux qui sapent les droits de l'homme dans le pays, ainsi qu'à geler les avoirs détenus à l'étranger par certains membres du gouvernement des Maldives et leurs principaux partisans dans la communauté économique maldivienne, et à prononcer à leur encontre des interdictions de voyager.